

Belgian Old timers Championship (BOTC) 2019

Règlement général

But et fonctionnement.

Le but global des organisations oldtimers est de préserver les **motos de cross** et de les employer comme à l'époque quand elles ont été construites et employées. Le but est aussi de conserver ces motos autant que possible **dans l'état original** de leur construction.

Toutefois, quelques changements et améliorations ont été nécessaires en ce qui concerne la sécurité (par exemple : équipements et habits du pilote), ainsi que le respect de l'environnement (bruit et pollution de la moto, etc.).

Les épreuves oldtimers ainsi que les entraînements sont organisés par plusieurs fédérations en collaboration avec le groupe de travail du BOTC qui fixe un calendrier annuel.

Les définitions « oldtimers » sont décrites plus loin dans le règlement sous la rubrique: *catégories*.

Les contraintes techniques des motos et les accessoires sont définis dans le Règlement Technique (voir plus loin).

La participation aux épreuves oldtimers demande que les pilotes ont pris note des règlements des fédérations, des organisateurs ainsi que les règlements du BOTC décrites dans ce document.

De par leur participation les pilotes confirment avoir pris connaissances des règlements généraux et des règlements techniques et déclare si référer.

Code de bonne conduite.

Il est attendu de tous les pilotes qui portent le motocross oldtimers dans leur cœur fasse tout pour que notre sport vive encore pendant de nombreuses années. Cette façon d'être est également celle de l' ECMO (European Classic Motocross Organisation).

Une approche sportive et positive est la première éthique demandée à chaque participant ou sympathisant. Le respect du milieu et de l'environnement est exigé en priorité à **chacun**. Réduire le bruit (norme maximum définie par le règlement technique et ou par les fédérations) et réduire au minimum toute autre forme de pollution (tapis de sol, déchets etc. ...). En respectant ces critères, notre sport à encore un avenir certain.

Il est interdit de rouler à moto dans le parc des coureurs et dans le parking. Si il serait toléré par l'organisateur, de rouler dans ces lieux il est interdit de rouler plus vite qu'au pas d'homme. En cas de non respect, le pilote peut être exclu par la fédération organisatrice.

La consommation d'alcool, de produit stimulant ou de tout autre produit interdit (doping) au cours des épreuves ou des entraînements est strictement interdite. Une infraction à cette règle équivaut à une suspension (fixée par le BOTC ou les fédérations). Pilotes qui ont été suspendus ne peuvent participer ni aux épreuves ou ni aux entraînements.

Les pilotes et leurs accompagnants seront respectueux envers toutes les personnes liées à l'organisation et des membres du groupe de travail du BOTC. Les menaces venant des pilotes ou de leurs accompagnants à l'égard des collaborateurs de la BOTC seront sanctionnées (exclusion des épreuves) avec le soutien de la fédération organisatrice.

Licence, Inscription et assurance.

Chaque pilote est obligé, avant le début de la saison, de remplir un **formulaire d'inscription** avec leurs

données personnelles ainsi que **les données de la moto (passeport)**, la catégorie et le numéro. Ce formulaire doit être rempli lisiblement et daté puis envoyé à l'adresse e-mail de Eddy Wijnants / Jean Poesmans (voir plus loin) ou à remettre au plus tard à l'inscription de la première épreuve ou à la demande d'une licence à l'année.

Ce passeport de la moto peut être trouvé sur le site web du BOTC .

Pour les pilotes ne se servant pas d'internet ou e-mail, ces derniers peuvent demander un formulaire à un membre du groupe de travail.

Pour pouvoir participer à une épreuve Oldtimers chaque pilote est obligé d'être en possession d'une **assurance personnelle** via le formulaire à l'année ou assurance d'un jour.

Après, le pilote signe un document de **«non recours»** envers la fédération organisatrice, les organisateurs du jour et toutes les personnes du BOTC présents à cette organisation.

L'âge minimum pour participer est de 18 ans pour toutes les catégories excepté :

Pré65 et Pré73 : l'âge minimal est de 30 ans.

Pour la catégorie de 50cc-Open et 125cc il est possible de participer dès l'âge de 16 ans avec l'autorisation officielle des 2 parents (document délivré par la commune où réside le pilote).

Le pilote a la possibilité de choisir entre **une licence d'un jour avant l'épreuve** ou une **licence à l'année** délivrée par l'une des fédérations. Les modalités pour obtenir ces licences sont définies par les fédérations en tenant compte entre autre des capacités et condition médicales (certificat médecin traitant).

Demande de la licence à l'année.

VMCF, VLM-JMS :

Prix : informations à trouver aux fédérations. Le pilote a le libre choix.

Licence MC Lille et AMC Genk probablement aux mêmes conditions (carte verte de licence). Prix : voir l'information fournies par ces fédérations.

Inscription et Transpondeur.

Chaque pilote doit s'inscrire avant chaque épreuve chez l'organisateur fédération du jour.

La dernière inscription se fera 10 minutes avant le début du premier entraînement.

Le plus souvent les pilotes ont la possibilité de s'inscrire le vendredi soir ou le samedi matin pour les épreuves du samedi.

À l'inscription le pilote reçoit le **«ticket d'inscription»** qu'il / elle doit remettre aux préposé de la fédération avant d'entrer dans le parc fermé.

Les épreuves auront lieu avec un transpondeur officiel (AMB). Eventuellement un transpondeur peut être loué en tenant compte du stock. **Le pilote doit montrer son numéro de transpondeur à l'inscription.**

Epreuves et entraînement.

Chaque journée est divisée: un entraînement libre, une première manche et une deuxième manche.

Les épreuves se disputeront avec transpondeurs pour comptabiliser les résultats. Rouler sans transpondeur signifie que le pilote ne sera pas repris dans le classement du jour, sans attribution de points pour le championnat.

Si la fédération ne dispose pas d'un système de transpondeur, les pointages seront effectués manuellement et le pilote portera obligatoirement son numéro sur le dos de sa vareuse.

Le pilote doit se présenter au parc fermé au plus tard 10 minutes avant la session d'entraînement ainsi que 10 minutes avant le départ des manches. Les pilotes qui arriveront en retard peuvent être privé de départ.

Il est **défendu de prendre part à plus de 2 manches.** Dans des cas exceptionnels, une troisième manche peut être roulée seulement après avoir obtenu l'autorisation du groupe de travail BOTC.

Lors de la participation à la session d'entraînement ou à la première manche le pilote **doit donner le ticket d'inscription** reçu lors de l'inscription au chapiteau au préposé de la fédération **avant son entrée au parc**

fermé.

Les séances d'entraînement (4 à la JMS et 5 à la VMCF) sont organisées en fonction des différentes catégories et peuvent être modifiées de par le nombre de pilotes ou d'autres circonstances.

Les séances d'entraînement à la JMS se dérouleront selon l'ordre suivant : 50cc-Open + -125cc, Pré65 / Pré 73 + Pré 78 + 4-temps Open, Twinshocks, Pré 92. Ce nouveau ordre est nécessaire pour éviter qu'il y aille des motos plus lourdes qui doivent s'entraîner avec les les motos de la catégorie 50cc / 125 cc.

Un pilote souhaitant s'entraîner dans une autre catégorie, doit demander l'accord du responsable du parc fermé avant de prendre part aux entraînements.

En cas d'un entraînement supplémentaire (par exemple en cas de panne technique ou corrections aux équipements nécessaire), le pilote doit se présenter chez le responsable des entraînements. Dans certaines fédérations il faut un ticket supplémentaire à demander près des officiels (bus).

En cas de panne (entraînement ou 1^è manche) le pilote peut participer dans **une autre catégorie**, conforme à la moto mais **hors classement (BK)**. Le pilote entrera en compte pour le classement du jour. De ce fait les pilotes participants au BOTC, ne seront pas lésés.

Timing des épreuves.

Entraînement : nombre et départ défini par la fédération organisatrice

Durée des courses : 12 minutes + 1 tour par manche

Modifications éventuelles possible via la fédération organisatrice

Un programme des courses et entraînements (timing) sera distribués à l'inscription. Programme à voir sur le site web, si transmis a temps.

Catégories et classement.

Les épreuves oldtimers sont organisées en **cinq catégories** qui disputent chacune deux manches.

Motos Pré 65 et Pré 73.

Motos Pré 78 et 4-temps Open (voir le règlement technique pour cette catégorie qui reste une catégorie type «Twinshock», ces pilotes roulent en catégorie Pré 78 sauf si le nombre de pilotes inscrits est trop important, le groupe de travail peut décider de les mettre en Twinshocks).

50cc-Open et - 125cc Ces 2 groupes roulent ensemble (les motos 250cc 4-temps ne sont plus tolérées dans cette catégorie). Les « Youngsters » roulent aussi dans cette catégorie.

Twinshocks / Twinshocks Masters, motos plus jeune que les Pré 78.

Motos Pré 92 / Pré 92 Masters et Open Pré 92- 125cc.

Pour la qualification des motos par catégorie voir le règlement technique (voir plus loin).

Un pilote peut participer à une épreuve de catégorie supérieure avec une moto d'une catégorie inférieure.

Pour l'attribution des points pour le classement du jour et pour le Belgian oldtimers championship les catégories suivantes sont valables basées sur l'âge du pilote (l'âge est défini selon le principe de *l'année considérée.*)

Définition de l'année considérée. L'âge du pilote, utilisée pour la sélection de la catégorie est basée sur l'âge que le pilote a atteint ou atteindra dans le cours de l'année de la saison. Par exemple en Pré 78 (-55 et + 55) : un pilote qui atteint l'âge de 55 ans en octobre 2019 sera classifié dans la catégorie +55 même si au début de la saison il / elle n'a que 54 ans.

« Masters » :

Dans la catégorie Twinshocks et Pré 92, des pilotes seront repris comme masters d'après leurs âge, notoriété et leurs performances lors de leur carrière sur base des prestations. Cette décision, sur base des différents critères, est prise par le groupe de travail du BOTC.

La catégorie « **Youngsters** » est à partir de la saison 2017 officiellement prévue dans la BOTC. La catégorie est définie selon les critères suivants:

Cette catégorie est accessible pour les jeunes pilotes à partir de l'âge 16ans jusqu'à -21ans. (Dès que le pilote atteint 21 ans, selon la définition de *l'année considérée*, ce pilote ne peut plus rouler dans cette catégorie). Comme connu, **les pilotes de moins de 18 ans doivent posséder d'une autorisation parentale.**

Ces pilotes ne peuvent pas avoir une licence motos modernes dans les autres fédérations. Cette catégorie est considérée comme une période de stage pour le pilote.

Un pilote peut décider de ne pas rouler dans cette catégorie et de rouler dans les catégories 50 cc-Open ou -125 cc.

Les « Youngsters » roulent avec les mêmes plaques que les pilotes de la catégorie -125cc mais doivent coller une « Y » devant leur numéro.

Les « Youngsters » peuvent en même temps participer dans l'autre catégorie 125cc et y accumuler des points pour le classement journalier et le BK.

Quand le pilote a choisi pour cette catégorie il ne peut pas rouler dans une autre catégorie sauf les 125cc.

Les « Youngsters » roulent ensemble avec les catégories 50cc-Open et -125 cc.

Pour le championnat, les « Youngsters » recevront un brevet et une coupe. Une vareuse de champion n'est pas prévue.

Catégories pour le classement du jour.

Pré 65 / Pré 73	- 60 ans
	+ 60 ans
Pré 78	- 55 ans
	+ 55 ans
4-temps Open	(pas de catégories d'âge)
50cc-Open	(pas de catégories d'âge)
- 125 cc	A -50 ans
	B +50 ans
Twinshocks	A -40 ans
	B -55 ans
	C +55 ans
	Masters (pas de catégories d'âge)
Pré 92 / Pré 92-125cc	A - 50 ans
	B + 50 ans
	Masters (pas de catégories d'âge)

Qui peut participer au classement du jour : toutes les pilotes qui ont participé à l'épreuve.

La remise des prix est organisée à l'heure définie par l'organisateur. Le pilote ou son représentant est tenu d'enlever son prix (trophée) à la place prévue à cet effet (en général au chapiteau). Les prix non relevés ne seront pas envoyés ni conservés.

Catégories pour le Belgian Oldtimers Championships (BOTC).

Toutes les épreuves du calendrier BOTC comptent.

Règles supplémentaire pour le Belgian Oldtimers Championships (BK)

Le BOTC (BK) est **ouvert à toutes les pilotes avec une licence à l'année**. Pilotes avec une licence d'un jour ne seront pas attribuées des point pour le championnat.

Toutes les courses (manches BK) BOTC rentre en ligne de compte pour le championnat. Les courses de championnat seront disputé à la date prévue sur le calendrier du BOTC et à voir sur le site web. En cas d'annulation d'une épreuve, une autre épreuve tenue au même jour peut compter pour l'accumulation des points du championnat. Une épreuve tenue à une autre date ne compte pas pour accumuler des points pour le championnat.

Le pilote choisit sa **catégorie préférentielle** (une seule) avant sa première course de la saison. Pour le championnat, le titre sera attribué si aux moins 5 (cinq) participants ont été inscrit dans la catégorie. (Ce critère n'est pas d'application pour les « Youngsters ».) Il est possible de changer (cas exceptionnels) de catégorie en cours de saison, mais le pilote ne peut plus accumuler des points pour le championnat dans la nouvelle catégorie. Les points accumulés dans l'ancienne catégorie (catégorie préférentielle choisie) restent valables et seront comptabilisés pour le titre selon les règles applicable pour le championnat (les x-meilleurs résultats sont prises en compte).

BOTC

BOTC championnat / brevet.

Pré 65	Cat. Ouverte 2 et 4 temps	(pas de catégories d'âge)
Pré 73	A	- 60 ans
	B	+ 60 ans
Pré 78 (2-temps)	A	- 55 ans
	B	+ 55 ans
50 cc-Open		(pas de catégories d'âge, seulement un brevet)
- 125 cc	A	- 50 ans
	B	+ 50 ans
- 125cc Youngsters		(seulement un brevet)
4-temps Open		(pas de catégories d'âge)
Twinshocks	A	- 40 ans
	B	-55 ans
	C	+55 ans
	Masters	(pas de catégories d'âge)
Pré 92	A	- 50 ans
	B	+ 50 ans
	Masters	(pas de catégories d'âge)
Pré 92 – 125 CC	Cat. Ouverte	(pas de catégorie d'âge, seulement un brevet)

Attribution des points.

Les résultats sont définis de la façon suivante:

25-22-20-18-16-15-14-13-12-11-10-9-8-7-6-5-4-3-2-1 au 1^è, 2^è, 3^è, 4^è etc.....

Pour le classement des catégories qui roulent ensemble les points attribués, sont comptabilisés dans chaque catégorie par exemple: les Twinshocks les A et les B et les Masters roulent ensemble, mais les points sont donnés comme suit : 1^è A: 25pt, 2^è A: 22pt.....1^è B: 25pt, 2^è B: 22pt.....le 1^è Masters: 25pt, 2^è Masters: 22pt.....etc..

Pour recevoir des points pour le classement du jour ou pour le championnat, le pilote doit effectuer au minimum 50% des tours roulés par le vainqueur.

En cas d'un nombre de **points égaux le résultat de la 2^è manche est prépondérant pour le classement général du jour.** Pour le championnat BOTC, les points par manche sont comptabilisés.

BOTC la totalisation des points pour le championnat est faite selon les règles suivantes :

Pour le titre **tous les meilleurs résultats de toutes les manches BOTC tenues comptent moins 4 (- 4)**, en autres termes les 4 résultats les plus mauvaises seront annulées. (Les manches BOTC tenues sont toutes les manches du calendrier BOTC qui ne seront pas annulées *).

Exemple : 17 épreuves BOTC = 34 manches – 4 manches = 30 meilleures résultats

En cas d'annulation d'une ou plusieurs manches, le total des résultats sera décompté relativement.

Exemple : 2 épreuves seront annulées pendant la saison
15 épreuves BOTC = 30 manches – 4 manches = 26 meilleures résultats

** L'annulation d'une épreuve sera décidée par le groupe de travail en concertation avec la fédération et l'organisateur. Si à ce jour même il y a néanmoins la possibilité de rouler (training) il n'y aura pas d'attributions des points ni pour le championnat ni pour le classement du jour.*

Pour le championnat BOTC, les points par manche sont comptabilisés. En cas d'un nombre de **points égaux** le nombre des victoires sera comptabilisés, puis le nombre de deuxièmes places etc.... .

Epreuve supplémentaire : Eddy's Oldtimers Trophy.

Uniquement sur les organisations VLM-JMS.

Tous les points acquis sont comptés.

En cas d'égalité, le résultat de la dernière manche du Trophy compte.

Signification des drapeaux :

Drapeau Belge : Départ s'il n'y a pas d'autre système.

Drapeau jaune : Objet ou pilote arrêté sur le circuit.

Drapeau jaune agité : Danger, défense de sauter et défense de dépasser et veiller à pouvoir s'arrêter.

Drapeau bleu : Céder le passage, vous êtes doublé.

Drapeau noir : Le pilote est prié de quitter immédiatement le circuit.

Drapeau rouge : Tous les pilotes sont priés de s'arrêter, défense de rouler sur le circuit.

Drapeau à damier noir et blanc : Fin de l'épreuve.

Drapeau vert : Permet de signaler au starter que tous les pilotes sont prêts au départ.

Ce drapeau ne signifie en aucun cas que le départ est donné.

En cas de litiges.

Quand un pilote veut déposer plainte, il peut le faire uniquement contre un pilote de sa catégorie.

La plainte doit être adressée à un des membres du groupe de travail.

La plainte doit être déposée avant la fin des épreuves accompagnée d'une somme de 50 Euros.

Si le plaignant est en droit, cette somme lui sera restituée.

Si la plainte est infondée, cette somme sera versée au fonds du Belgian Oldtimers Championships.

(Participation aux frais du championnat)

L'ensemble du groupe de travail devra juger du bien fondé de l'incident et voir si une sanction s'impose.

En cas d'incidents de courses.

Les plaintes concernant le déroulement des courses seront examinées et jugées par la fédération organisatrice avec les représentants du BOTC et ils verront si une sanction s'impose.

Enfin,

Dans le cas de litiges ou d'incidents non cités au règlement, le groupe de travail décidera.

Groupe de travail.

Le groupe de travail est constitué par les personnes suivantes :

Général et organisation des épreuves :

Eddy Wijnants: eddy.wijnants@telenet.be gsm: 0495 54 71 66

Jean Poesmans : poesmans@skynet.be gsm: 0479 75 36 04

Luc Meersman : luc.meersman@live.be gsm: 0477 22 43 37

Représentant des pilotes:

Ivan Van Den Broeck

Website:

Danny Hermans : hermansd@me.com

Peter Gräser: peter.graser@skynet.be

Commission Technique :

Coordination de la commission technique : Jean Poesmans

Contrôleurs et commission technique : Gust Daneels, Eddy Fiten, Patrick Fiten

BOTC

Règlement Technique

But.

Le Règlement Technique donne un aperçu des exigences en ce qui concerne les motos et les équipements des pilotes afin de pouvoir participer aux différentes épreuves oldtimers.

Ce règlement est un supplément aux règlements émis par les fédérations.

Comme dans le Règlement Général il est bien spécifié qu'il s'agit de **motocross oldtimers** et les épreuves sont disputées par des **anciennes motos de cross**.

Le principe général est de garder la moto la plus conforme possible de la moto d'époque.

Un exemple précis : l'emploi de fourches plus récentes qui ne correspondent pas à la fourche d'origine même si a première vue c'est très ressemblant.

En outre certaines contraintes spécifiques sont à respecter.

Si tout n'est pas conforme, la moto sera retirée de la compétition soit versée dans une catégorie supérieure.

Le pilote est responsable pour la conformité de sa moto aussi bien vis à vis du règlement général que des points spécifiques (passeport de la moto).

Le pilote est surtout tenu aux normes de sécurité : emploi et entretien de sa moto avec accessoires fiables.

Vêtements.

Les pilotes sont dans l'**obligation** de porter les vêtements et protections suivantes :

Un **pantalon de moto cross** en cuir ou en une matière équivalente.

Bottes de moto cross.

Casque homologué ECE /BS avec protection buccale intégrale ou d'un casque JET avec protection buccale séparée.

Lunettes anti poussière. Les «tear-offs » sont interdit.

Gants de moto cross.

Une vareuse à manches longues.

Un dossard avec le numéro correspondant à la moto inscrite. En cas de non respect, les personnes préposées au pointage, peuvent refuser de classer le pilote.

En plus des équipements obligatoires il est **vivement conseillé** de porter :

Protection (pare pierre) du torse, des épaules et du dos portée sous la vareuse.

Protections pour les coudes et genoux.

Protection de la nuque (Leatt Brace).

Les points ou la fédération s'est montrée fort exigeante seront sévèrement contrôlés.

Motos règle générale : chaque moto doit être équipée de matériaux **en bon état et fonctionnant correctement** :

Pose pieds repliables et bon fonctionnement.

Frein avant et arrière avec commandes en bon état et une puissance de freinage suffisante.

Câbles et manettes de gaz seront en parfait état, la poignée de gaz devra à tout moment revenir au régime minimum. L'état des gainages des câbles ne peuvent en aucun cas empêcher le bon fonctionnement.

Un garde boue avant et arrière bien fixé et en bon état et sans aspérités.

Le réservoir à essence, le robinet et les canalisations seront de bonne qualité et sans fuite.

Le bloc moteur, le réservoir d'huile, la boîte à vitesse ainsi que les suspensions ne peuvent avoir des fuites d'huile.

Un guidon de moto cross traditionnel avec renfort central et avec mousse de protection équipé

de poignées caoutchouc en bon état.

Les leviers d'embrayage et de frein avant et autres manettes sur le guidon seront équipées de boules de protection. Aussi si la moto d'origine n'est pas équipée de ces boules.

Toutes les extrémités pointues ou coupantes seront protégées.

Tout accessoire externe ne pourra avoir de coin ou côté pointu ou acéré par exemple une culasse ou les extrémités des ailettes devront être arrondies (rayon 5mm). Même les pièces d'origine devront satisfaire à ces critères.

Protection du pignon avant de la chaîne à l'aide d'une plaquette ou d'un grillage avec fixation correcte, aussi valable pour les motos non équipées de cette protection à l'origine.

Les roulements de tête à billes, du bras oscillant ainsi que les roues n'auront pas de jeu trop important.

Les fourreaux de fourche avant ne devront pas présenter un jeu trop important.

Le rayonnage des roues doivent être complet et bien tendus.

Chaque moto sera pourvue de 3 plaques (numéro) à l'avant à droite et à gauche, **les numéros seront d'une hauteur de 150mm et 20 mm de largeur et bien lisible. Si les plaques ne sont pas assez lisibles les pointeurs peuvent refuser le pointage du pilote.**

Essence sans plomb maximum 98 octane tolérée.

Un silencieux d'échappement est obligatoire, en aucun cas **la moto ne peut produire un bruit supérieur à 96 décibels. Le pilote doit toujours respecter les règles de la fédération en cette matière.**

En ce qui concerne les normes de bruit, il est bien possible qu'un contrôle émanant du ministère ait lieu (ou sur certaine organisation par exemple Genk). Gardez les normes concernant le bruit dans les limites acceptables.

Une seule moto peut être responsable de l'arrêt d'une épreuve.

Un tapis de sol est toujours obligatoire sous la moto dans le parc des coureurs.

L'installation d'un « bouton coupe circuit » est obligatoire dans les fédérations.

Un système de « départ rapide » monté sur la fourche est formellement interdit.

Suspension en général.

Afin sauvegarder l'esprit «moto cross oldtimers» il est exigé que les suspensions avant et arrière restent conformes au type employés à l'époque.

L'emploi d'amortisseurs *doubles réglages* sera seulement acceptés pour les catégories suivantes : Pré 78, 4-temps Open, Twinshocks, -125cc et Pré 92 / Pré 92 -125cc.

Une moto qui ne satisfait pas à ce critère devra s'inscrire dans une catégorie supérieure où sera exclue.

Les **diamètres maximum** autorisés sont les suivants :

Pré 65	36 mm
Pré 73 :	36 mm
Pré 78 :	38 mm
50cc-Open :	36 mm
-125cc:	41 mm
4-temps Open:	43 mm (pas de USD)
Twinshocks :	43 mm (pas de USD)
Pré 92 :	45 mm
Pré 92 -125cc	45 mm

Employer des mécanismes intérieurs à cassettes de fourches modernes dans les anciennes fourches est interdit. Les fourches modernes de «super cross / extrême» ne sont pas tolérées.

Année de Production.

L'âge minimum ou l'année de production doit être connu et est exigé par catégorie.

Compréhension des catégories : **une moto Pré xx doit être construite (date de production) au plus tard le 31 décembre de l'année xx-1 (moins un).**

En cas de doute, le pilote doit pouvoir prouver de lui même la date de production (document).

La date d'achat (facture d'origine) peut être plus tard que la date de production mais pas considéré ici comme règle. Une date de fabrication gravée dans les jantes ne sera pas prise en considération du fait que les roues sont facilement échangeables.

Si un cadre ou un bloc moteur à plusieurs numéros de fabrication (situation anormale) le numéro correspond à l'année la plus récente sera prise en considération.

Les dates de production du cadre et du bloc moteurs sont prises en considération. En cas de différence, la date la plus récente sera retenue.

En résumé, les exigences par catégorie.

Pré 65 date limite de production : 31/12/64

Pré 73 date limite de production : 31/12/72

Pré 78 date limite de production : 31/12/77

50cc-Open : pas d'année de fabrication spécifiques

-125cc : pas d'année de fabrication spécifiques

4-temps Open : pas d'année de fabrication spécifiques

Twinshocks : pas d'année de fabrication spécifiques

Pré 92 date limite de production : 31/12/91

Open Pré 92 -125 date limite de production : 31/12/91

Au cours des années précédentes certains types de motos, sans transformations ont été vendus durant plusieurs années. Ces motos avec une date de production plus récente étant en vente, avant la date extrême de la catégorie, ces motos sont également admises. Exemples CZ 2 pots de 1968 dans Pré 65 , la MONTESA CAPPRA 360VB sortie en 1976 et produite jusqu'a 1978 peut rouler en pré 78.

Exigences spécifiques par catégorie.

Pré 65 2-temps et 4 temps

Toléré : moteur 2-temps sans membrane (reed valve) .

Ex : CZ double pot avec embrayage sur le vilebrequin, Husqvarna 250 et 360 cc avec partie arrière cadre démontable.

Toléré : moteur 4-temps , 2 soupapes par cylindre sauf moteur d'origine.

Ex : BSA Victor B 44 avec cylindre rond et tête de cylindre original avec le montage latéral du carburateur, Metisse MK3/3A Triumph ou BSA bloc moteur, Twin Cheney cadre duplex pour moteur « pre-unit »,

Matchless G 85, Hedlund avec carters Hedlund et moteur Jawa de speedway à 2 soupapes.
(Pour les suspensions voir catégorie Pré 72).

Pré 73 2-temps

Toléré : moteur 2-temps sans membrane (reed valve).

Ex : CZ 250-360cc avec 5 écrous de culasse, Husqvarna 250-360-400cc, Maico 250-400cc, etc. ...

Pré 73 4-temps

Toléré : moteur 4-temps avec 2 soupapes par cylindre.

Ex : Rickman MK IV BSA Victor B 44 avec cylindre carré, Cheney BSA B50, etc.

(Contrôle pour block BSA mesure écrous de culasse B44= 74mm B50= 80mm).

Suspension pour les motos Pré 65 et Pré 73 les règles suivantes sont d'application :

Roue avant débattement max 180mm , fourche avant max 36mm de diamètre.

Roue arrière le débattement doit être mesuré avec la roue en position le plus vers l'arrière. Ne pas tenir compte du caoutchouc de l'amortisseur. Le débattement est la distance parcourue par l'axe de la roue **maximum 100mm + maximum 30 % de tolérance**. Voir aussi le passeport de la moto pour définir le débattement exacte.

Si la moto ne satisfait pas à ces critères, elle sera considérée comme Pré 78.

Pré 78 2-temps

Toléré : moteur 2-temps moto équipées d'accessoires datant de ces années avec un débattement conforme à celui utilisé pendant ces années.

Ex : CZ 250-360 avec 6 boulons de cylindre, Maico, Greeves, Bultaco, Montesa, Suzuki, Honda etc. ..

Du fait que depuis 1975 les motos Yamaha étaient équipées d'un système de suspension du type « cantilever » avec un seul ressort et sans système LINK, ces motos sont aussi tolérées dans cette catégorie.

Pré 78 4-temps

Toléré : moteur 4-temps moto équipées d'accessoires datant de ces années avec un débattement conforme à celui utilisé pendant ces années.

Ex : CCM , BSA

50cc-Open

Toléré : Moteurs refroidis par air, fourche avant conventionnelle et freins à tambour avant et arrière.

Le type de suspension à l'arrière est libre : 2 amortisseurs, cantilever ou mono-shock avec système link. Le débattement avant et arrière est libre.

Les cylindrées supérieures à 50cc sont reprises dans la catégorie – 125cc.

-125cc (pendant la saison 2019 les cylindrées -175 seront tolérées pour la dernière fois, à partir de la saison 2020 les motos avec un cylindrée de plus de 125cc ne seront plus tolérées)

Toléré : motos à moteur refroidi par air avec 2 amortisseurs à l'arrière, fourche conventionnelle et freins à tambour à l'avant et à l'arrière.

Moteurs 2-temps de -125cc.

Le débattement avant et arrière est libre.

Motos originales (125) avec suspension « cantilever » (pas de link) sont aussi tolérées.

Les motos ne répondant pas à un des critères cités ici haut et d'une cylindrée inférieure à 125cc seront placées dans la catégorie Open Pré 92 -125cc.

4-temps Open (catégorie type Twinshock)

Toléré : motos 4-temps, refroidissement par air, 2 amortisseurs à l'arrière, freins à tambour avant et arrière et une fourche avant conventionnelle (une fourche inversée n'est pas tolérée). Des suspensions arrière du type mono-shock système link ne sont pas tolérées.

Pour ces motos, le débattement avant et arrière est libre.

Le diamètre des fourreaux de fourche doit être de préférence conforme au modèle employé au départ avec un maximum de 43 mm.

La cylindrée maximum est de 650cc et seulement les monocylindres sont tolérés.

Pour raisons de sécurité, le (ou les) repose moto ainsi que ses fixations doivent être enlevée.

Twinshocks

2-temps plus jeune que Pré 78

4-temps plus jeune que Pré 78

Toléré : motos à refroidissement par air, avec deux amortisseurs à l'arrière, freins à tambour avant et arrière, fourche conventionnelle (fourche inversée interdite).

Pour ces motos, les débattements avant et arrière sont libres.

Le diamètre des fourreaux de fourche doivent être conformes (maximum 43mm).

Les motos équipées d'origine d'un système « cantilever », par exemple Yamaha et Kramer sont aussi admises dans cette catégorie.

Pré 92

La catégorie Pré 92 acceptera de motos construite avant la fin de '91. **Les modèles 92, même si construite au cours de l'année '91 ne sont pas tolérée.**

Toléré : toutes les motos d'avant 1992 et équipées d'accessoires disponibles avant 1992.

Suspension mono, les freins à disques avant et arrière, refroidissement par eau sont tolérées.

Une fourche inversée (usd) est tolérée si l'année de fabrication de cette dernière n'est pas plus récente que la date de fabrication de la moto Pré 92.

Open pré 92 – 125cc

La catégorie Pré 90 devient Pré 92 qui acceptera de motos construite avant la fin de '91. **Les modèles 92, même si construite au cours de l'année '91 ne sont pas tolérée.**

Toléré : motos -125cc qui ne sont pas acceptée dans la catégorie -125 dont un ou plusieurs des quatre points cités si dessus (freins à tambour, refroidissement par air, 2 amortisseurs à l'arrière et fourche conventionnelle) ne sont pas conformes.

La moto ni le moteur ne doit pas être plus récent que la date extrême de production valable pour la catégorie Pré 92.

Remarque il n'est pas possible de rouler hors classement dans une catégorie si la moto ne répond aux normes de cette catégorie. Si un pilote présente une moto d'une marque ou d'un type inconnu au contrôle il devra prouver l'âge et le type de la moto.

En cas de doute, la commission technique prendra la décision finale.

Plaques (disques).

Attribution des numéros : seulement par Eddy Wijnants

Numéros pour une **licence du jour : 7xx**

Dossard avec numéro: obligatoire

Validité des numéros attribués :

Pilotes avec une licence BOTC à l'année : maximum un an après la dernière année de licence

Numéros attribués pour une licence du jour restent fixées pendant toute la saison

On attend des pilotes que la couleur employée comme fond tranche bien avec la couleur des chiffres et que la plaque soit **bien lisible.**

Il y aura 3 plaques fixées sur la moto, une à l'avant et 2 latérales, une droite et une gauche. **Les chiffres**

doivent avoir une hauteur minimale de 150 mm et largeur de 20 mm et bien lisible. (Dans le cas où les plaques ne sont pas suffisamment lisibles, les pointeurs peuvent refuser de pointer le pilote).

Les majuscules **M** (Master) et **Y** (Youngster) : hauteur entre 40mm et 50mm, type de lettre : Arial Narrow ou équivalent.

Couleur préconisées pour les plaques :

Pré 65 en Pré 73

- 60 ans : fond **noir**, chiffre **blanc**



+ 60 ans : fond **jaune**, chiffre **noir**



+ 66 ans : fond **vert**, chiffre **blanc**



+ 70 ans : fond **rouge**, chiffre **blanc**



(Note : les pilotes qui participent au Classic European Championship peuvent garder les couleurs de leurs plaques.)

Pré 78

- 55 ans : fond **bleu**, chiffre **blanc**



+ 55 ans : fond **jaune**, chiffre **noir**



4-takt Open

fond **vert**, chiffre **blanc**



50 cc-Open

fond **noir**, chiffre **blanc**



-125 cc

-50 fond **blanc**, chiffre **noir**



+50 fond **bleu**, chiffre **blanc**



Youngsters : fond **blanc**, chiffre **noir** + lettre **Y**



(Note : les « Youngsters » doivent coller la lettre Y devant les chiffres sur la plaque).

Twinshocks

- 40 ans : fond **noir**, chiffre **blanc**



- 55 ans : fond **rouge**, chiffre **blanc**



+ 55 ans : fond **jaune**, chiffre **noir**



Masters : fond **jaune**, chiffre **noir** + lettre **M**



(Note : les « Masters » doivent coller la lettre M devant les chiffres sur la plaque).

Pré 92

- 50 ans : fond **rouge**, chiffre **blanc**



+ 50 ans : fond **jaune**, chiffre **noir**



Masters : fond **jaune**, chiffre **noir** + lettre **M**



(Note : les « Masters » doivent coller la lettre M devant les chiffres sur la plaque).

Pré 92 -125cc

fond **vert**, chiffre **blanc**



Passeport de la moto.

Pour chaque moto employée il y a lieu d'établir **un passeport lequel donne les renseignements corrects concernant la plupart des données techniques.**

Le pilote ayant déjà présenté un passeport au cours d'une saison précédente ne doit plus établir un nouveau passeport, mais éventuellement il peut apporter de nouveaux renseignements concernant sa moto pour mettre à jour cette fiche (en cas de réclamation).

Le formulaire du passeport peut être trouvé sur le site web MXVINTAGE.BE ou demandé à un des membres du groupe de travail.

Le passeport n'est pas demandé pour avoir plus de travail administratif, mais bien pour trouver une solution rapide en cas de litige lors d'un dépôt de plainte.

En cas d'absence du passeport, un éventuel litige sera solutionné après avoir établi un passeport.

Contrôle technique avant les entraînement ou courses.

Avant chaque entraînement ou épreuve, il y a un contrôle rapide de la moto et de l'équipement.

Cette inspection sert à informer le pilote s'il y a des manquements visibles.

Cette inspection ne change rien à la responsabilité du pilote concernant l'état de sa moto et de son équipement.

Si un manquement est constaté lors du contrôle, le pilote doit se mettre en ordre avant de prendre part à l'entraînement ou la course.

Chaque moto destinée à rouler doit être présentée, avec moteur arrêté, pour cette courte inspection.

Le pilote doit informer les contrôleurs des spécificités de sa moto.

Les collaborateurs effectuant le contrôle technique ne sont en aucun cas responsables, il n'y aura pas de recours possibles contre eux en cas de dégâts direct ou indirect occasionnés par le mauvais fonctionnement de la moto.

(Fin du document).